

ACADEMIE DE ROUEN

ETABLISSEMENT

Lycée Polyvalent du Golf

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 10/10/2022

Présidence de : M. AUBERVILLE

Quorum : 15

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Nomination du secrétaire de séance					
Approbation du procès-verbal du 13/09/22					
Commission Permanente		3	• 18		
Installation des commissions		3			
Règlement intérieur du CA		3	• 19		
DBM pour vote		4	• 20		
DBM pour information		4-5			
Fonds sociaux : commissions et barèmes		5	• 11		
Règlement intérieur du SRH		5	• 12		
Convention CESCIE		6	• 15		
Convention JNA – « Levez les yeux »		6	• 16		
Convention MGEN « Dessine-moi l'écologie »		6	• 22		
Répartition des logements de fonction par emploi		6	• 9		
Représentants du LPO à la commission d'appel d'offre du groupement d'achats		6	• 10		
Prélèvements automatiques des frais de restauration		7	• 21		
Délégation du CA au chef d'établissement		7	• 8		
Délégation de signature du CE au Proviseur Adjoint		7	• 6		
Délégation de signature du CE à l'Adjoint Gestionnaire		7	• 5		
Délégation de signature du CE au DDFPT		7	• 7		
Sorties scolaires: programmation et modalités de financement		8	• 14		
Contrats 2023		8	• 17		
Clés de répartition des charges du SRH		8-9	• 13		
Questions diverses		9-10			

Signatures

Le Président,
M. AUBERVILLE



La Secrétaire,
Mme HEURTAUX

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 18 octobre 2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	AUBERVILLE Jean-Marie	X						
	Adjoint	POISSONNET Vincent	X						
	Gestionnaire	HEURTAUX Anne	X						
	CPE	LEMATTRE Hélène	X						
	D.D.F.P.T.	DESJARDINS Benoît	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLOCH Jean-François		X		BONNET Yves			
		LALOI Agnès			X				
	Groupement de commune	FOURNIER Maryline	X			DELCROIX Christine			
	Commune siège	KHEDIMALLAH Sarah		X		MASSON Pauline			
Personnalité qualifiée		BERQUER Philippe		X					
Total		10	6	3	1				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	GILLARD Amélie	X						
		BLONDELLE Anne-Valérie	X						
		TROHAY Angélique	X						
		RAMBERG Richard	X						
		LABBÉ Claire	X						
		NOTHIAS Thomas			X				
		FEUTRY Alexandre			X				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	ANGER Céline	X						
		BLONDIN David	X						
Total		9	7	0	2				
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	CLAIRE Lysiane			X				
		BACHELET Caroline	X						
		DANZEL Anne		X					
		VOLTA Laëtitia		X					
		ROCHET ANCELIN Tiffanie		X					
	Elèves	LEBLANC Clément	X			GOMEZ Zoé			
		CAPLET Anaïs	X			SELLIER Nora			
		MASSON Lucie	X			ROPÉJade			
		DUQUÉNOY Gwénaëlle	X			CAUCHOIS Capucine			
CHARLES Luna	X								
Total		10	5	4	1				

RUBRIQUE I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

La séance est ouverte à 17 h 40, 19 membres sont présents, le quorum est atteint.

1. Nomination du secrétaire de séance

Mme HEURTAUX, Adjointe Gestionnaire, assure le secrétariat pour les affaires financières, M. AUBERVILLE, Proviseur, celui des affaires administratives et pédagogiques.

2. Approbation du procès-verbal du 13/09/22

M. le Proviseur demande aux membres du CA si le procès-verbal de la séance du 13/09/22 fait l'objet de remarques.

Mme FOURNIER, représentante de l'agglomération de communes fait remarquer qu'elle a été inscrite présente à cette séance alors qu'elle ne l'était pas mais avait donné procuration de vote.

Le procès-verbal du 13/09/22 est adopté à l'unanimité :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

3. Commission Permanente (acte n° 18)

M. le Proviseur donne lecture de l'extrait du décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 qui précise les modalités concernant la Commission Permanente. Il précise que le vote doit porter sur la création ou non d'une commission permanente au sein du lycée et, si son existence est votée, sur ses compétences qui peuvent lui être attribuées. Après échanges et débats, où il est énoncé, entre autres, que la Commission Permanente pourrait donc de fait se substituer, selon ses compétences, au Conseil d'Administration, l'existence d'une Commission Permanente au sein du lycée du Golf est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	0
Contre	→	19
Abstentions	→	0

4. Installation des commissions.

M. le Proviseur projette sur écran un tableau recensant les différentes instances très largement déjà constituées en amont du Conseil par les informations transmises par les différents collèges. Des représentants de parents se déclarent pour compléter les instances qui ne l'étaient pas.

Voir annexe au PV.

5. Règlement intérieur du Conseil d'Administration (acte n° 19)

M. le Proviseur donne lecture du règlement intérieur 2021-2022 du Conseil d'Administration. Une modification est apportée concernant les nominations de secrétaire de séance. Désormais, il est inscrit « Le secrétariat est assuré par des membres du CA volontaires déclarés en début de chaque séance ».

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est soumis au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

Voir annexe au PV.

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Décisions Budgétaires Modificatives pour vote (acte n° 20)

L'Adjoint Gestionnaire indique le montant des factures de viabilisation reçues au retour des vacances d'été 2022 :

- 75 784.72€ chauffage
- 7 333.17€ électricité

Lors de l'élaboration du budget 2022, l'établissement avait fait le choix d'augmenter les lignes de viabilisation ne respectant pas les chiffres proposés par la Collectivité. A la réception de ces factures, la Région Normandie a été contactée pour qu'une analyse plus fine coût/consommation soit établie. Il en est ressorti que le lycée n'a pas surconsommé, le montant des factures est dû à la hausse des prix du gaz et de l'électricité.

Deux autres points noirs en cette fin d'exercice liés également à la hausse des prix de l'énergie : les produits d'entretien et les matériaux pour la maintenance.

L'adjoint gestionnaire projette un tableau qui retrace le montant de ces lignes budgétaires au 12/10/22, les montants des prélèvements souhaités pour chaque ligne et le montant du fonds de roulement après prélèvement.

S'ajoutent à ces prélèvements, des admissions en non-valeur pour des créances non réglées, portées chez l'huissier de justice et pour lesquelles aucune action n'est possible. Montant = 978.50€.

Le montant total du prélèvement sur le fonds de roulement s'élève à 83 978.50€.

Une demande de subvention dite de secours au titre des coûts de l'énergie a été demandée à la Région, elle sera examinée lors d'une commission permanente en novembre 2022.

Le 10/10/2022, le lycée a reçu une notification de dotation au titre du BOP 230 – vie de l'élève – d'un montant de 19 572.00€. Cette dotation concerne les fonds sociaux, elle doit être répartie entre le fonds social cantine et le fonds social lycéen. Cette répartition doit faire l'objet d'un vote du conseil d'administration.

La Division de l'Organisation Scolaire explique cette notification complémentaire exceptionnelle par le contexte d'inflation. Elle demande à ce qu'une attention particulière soit portée à toutes les familles qui pourraient se retrouver en difficulté, à tout moment de l'année scolaire.

Le fonds social lycéen a été utilisé à hauteur de 1 172.30€ depuis le 01/01/22, le solde au 10/10/22 est de 2 541.70€. Il est proposé de porter 3 700.00€ sur cette ligne / au 19 572.00€ de l'enveloppe totale ce qui porte les crédits du FSL à 6 241.70€.

6 088.06€ ont été utilisés depuis le 01/01/22 sur le fonds social cantine, le solde au 10/10/22 est de 401.41€. Il est proposé aux membres du CA de porter 15 872.00€ sur cette ligne budgétaire pour un total de 16 273.41€.

La répartition suivante de la dotation au titre des fonds sociaux est soumise au vote :

- FSL = 3 700.00€
- FSC = 15 872.00€

La décision budgétaire modificative pour vote n°1 avec prélèvement sur le fond de roulement et répartition des crédits BOP 230 est soumise au vote :

Votants	➔	19
Pour	➔	19
Contre	➔	0
Abstentions	➔	0

2. Décisions Budgétaires Modificatives pour information.

L'établissement avait formulé plusieurs demandes d'équipements pédagogiques auprès de la Région Normandie. Ainsi, les demandes suivantes ont été acceptées et financées par la Région :

- Micropipettes Labo 13 926.96€
- Matériels HPS 3 066.75€

Le voyage à Amsterdam du 10 au 12/10/22 a nécessité d'inscrire sur le budget :

- La participation financière des familles : 6 160.00€
- Don MDL du lycée du Golf : 660.00€

La programmation des sorties au titre de l'exercice 2022 (voir point 11 des affaires financières) prévoit une participation des familles pour les sorties facultatives de 1 670.00€.

3. Fonds sociaux : organisation des commissions et barèmes (acte n° 11)

La composition des commissions des fonds sociaux est la suivante :

- Le chef d'établissement et/ou son adjoint pédagogique
- Un CPE
- L'Adjointe Gestionnaire et/ou le personnel d'intendance
- L'infirmier scolaire

Un barème d'attribution est déterminé à partir du quotient familial. Le quotient familial est calculé à partir des ressources de la famille divisées par le nombre de personnes composant le foyer. Les barèmes retenus sont énumérés comme suit :

NB : 1 personne est comptabilisée en plus pour un dossier de surendettement à la banque de France

Pour un quotient familial :

≤ 300	80% de prise en charge
300 ≤ QF ≤ 350	70% de prise en charge
350 ≤ QF ≤ 400	60% de prise en charge
400 ≤ QF ≤ 450	50% de prise en charge
450 ≤ QF ≤ 500	40% de prise en charge
500 ≤ QF ≤ 550	30% de prise en charge
550 ≤ QF ≤ 600	20% de prise en charge
QF ≥ 600	à l'étude

L'organisation des commissions des fonds sociaux et les barèmes à appliquer sont soumis au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

L'Adjointe Gestionnaire rappelle que les familles ont toujours fait l'objet d'une attention particulière au lycée du Golf notamment dans le suivi des créances et la gestion des fonds sociaux, et ce même si, l'établissement ne bénéficie pas des compétences d'une assistante sociale.

Seul, le service intendance doit gérer ses dossiers en plus de toutes ses autres missions ce qui engendre un surplus de travail non négligeable. L'adjointe gestionnaire précise également qu'elle n'a pas les compétences d'une assistante sociale.

4. Règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement (acte n° 12)

Les règlements intérieurs du service de restauration et de l'internat ont été envoyés à chaque membre du CA avec les convocations. Ils n'ont pas fait l'objet de modifications par rapport à 2022. Ils seront joints au présent procès-verbal.

Le règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement est soumis au vote du CA.

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

5. Conventions

a) CESCIE (acte n° 15)

Afin de conduire une politique cohérente de promotion de la santé et de la citoyenneté, pour les élèves ou apprentis scolarisés dans les établissements de Dieppe et Offranville, la présente convention a pour objet la création d'un Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter Établissements.

Cette convention précise les attributions de chacun, les moyens et modalités de fonctionnement et de mesure des actions du CESCIE.

La convention CESCIE est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

b) JNA – Journées Nationales de l'Architecture – « Levez les yeux » (acte n° 16)

Du 29/09 au 14/10/22 : 1 intervention d'un étudiant de master de 5h dans la classe
Objectif : sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire

La convention JNA « Levez les Yeux » est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

c) Convention de mise à disposition d'exposition CARTOONING FOR PEACE (acte n° 22)

La section départementale de la MGEN met à disposition de l'établissement une exposition de dessins de presse « dessine-moi l'écologie ».

L'exposition est prêtée du 10/10 au 21/10/22 à titre gratuit.

La convention CARTOONING FOR PEACE est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

6. Répartition des logements de fonction par emploi (acte n° 9)

Il est rappelé que le lycée du Golf ne dispose que de deux logements de fonction. La répartition suivante est soumise au vote du CA :

- 1 logement CPE au sein du lycée du Golf
- 1 logement personnel accueil au sein du lycée du Golf
- 1 logement Proviseur Adjoint au Lycée Émulation Dieppoise.

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

7. Représentants du LPO du Golf à la commission d'appel d'offres du groupement d'achats de la Région Dieppoise – Lycée Ango (acte n° 10)

Les représentants proposés sont :

- M. le Responsable d'Équipe Technique Restauration ET/OU
- M. le Proviseur et/ou Mme l'Adjointe Gestionnaire

La nomination des représentants à la CAO du Lycée Ango est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

8. Prélèvements automatiques des frais de restauration (acte n° 21)

Selon l'échéancier pour le trimestre septembre – décembre établi par l'agence comptable et communiqué aux familles, les montants des prélèvements mensuels sont :

- DP 5 JOURS : 71.00€/mois
- DP 4 JOURS : 60.00€/mois
- Internes : 171.00€/mois

L'Adjoint Gestionnaire précise que ces montants peuvent être ajustés en fin de trimestre en fonction des absences des élèves pour maladie, stages, journée d'appel...

A partir de janvier 2023, l'établissement sera sous le progiciel « OP@LE », le calcul du prélèvement mensuel sera calculé différemment.

Les montants des prélèvements mensuels sont soumis au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

9. Délégation du Conseil d'Administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (acte n° 8)

- Dans la limite des crédits ouverts au budget.
- Ne dépassant pas les limites fixées par le code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (soit 40 000€ pour les fournitures et services et 100 000€ pour les travaux).

L'adjoint Gestionnaire rappelle que chaque euro engagé par l'établissement est un marché à incidence financière et que sans ce vote le Conseil d'Administration serait amené à se réunir pour la signature de chaque engagement juridique (bon de commande).

La délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef d'Établissement est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

10. Délégation de signature du chef d'établissement

L'Adjoint Gestionnaire précise que la procédure DEM'ACT impose 1 vote pour chaque délégation accordée.

Les délégations suivantes sont proposées :

- Relevant des missions de Proviseur Adjoint à M. POISSONNET Vincent (acte n° 6)

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

- Relevant des missions d'Adjoint Gestionnaire à Mme HEURTAUX Anne (acte n° 5)

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

- Signature des conventions de stages en entreprises à M. DESJARDIN Benoît, DDFPT (acte n° 7)

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

11. Programmation et modalités de financement des sorties scolaires (acte n° 14)

Une commission de programmation des sorties s'est réunie le 20/09/22 en présence de la direction de l'établissement, des enseignants porteurs de projets.

L'Adjoint Gestionnaire explique que pour des raisons comptables, les sorties ont été séparées entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023. La commission de programmation a acté les principes suivants :

- Participation financière de la MDL du Lycée du Golf sur la quasi-totalité des sorties à hauteur de 5.00€ par élève,
- Participation financière des familles pour les sorties non obligatoires à hauteur de 10.00€/élève
- Prise en charge après les participations susnommées sur le budget du lycée.

Pour la période de septembre à décembre 2022, 8 sorties ont été actées (cf liste jointe à l'acte), pour un montant total des dépenses de 6 429.60€ avec une prise en charge de l'établissement de 3 699.60€, de la MDL du Lycée du Golf de 1 060.00€ et d'une participation des familles à hauteur de 1 670.00€.

Pour la période de janvier à juin 2023, 13 sorties ont été actées (cf liste jointe à l'acte) pour un montant total des dépenses de 11 910.10€ avec une prise en charge de l'établissement de 6 390.10€, de la MDL du Lycée du Golf de 2 690.00€ et d'une participation des familles à hauteur de 2 830.00€.

La programmation des sorties 2022 – 2023 est soumise au vote avec les modalités de financement :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

12. Contrats 2023 (acte n° 17)

La liste des contrats 2023 a été transmise par courriel le 12/10/2022. Elle comprend tous les contrats souscrits par l'établissement et leurs répartitions par imputation budgétaire – service. Les clés de répartition pour les contrats à incidence financière sur le SRH sont indiquées.

La liste des contrats 2023 est soumise au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

13. Clés de répartition des charges du Service de Restauration et d'Hébergement (acte n° 13)

Le lycée fait partie des établissements qui intègrent le déploiement du progiciel OP@LE au 01/01/2023, la construction budgétaire du service SRH s'en trouve modifiée.

A l'aide d'un diaporama, l'adjoint gestionnaire rappelle la construction budgétaire du SRH sous GFC avec la contribution interne de 16% des recettes totales du SRH portée sur le service ALO pour les exercices 2020 – 2021 – 2022.

Avec le passage à OP@LE, toutes les charges imputables au SRH doivent être comptabilisées et portées sur ce service. Ainsi, il n'y aura plus de contribution interne entre le service SRH et le service ALO.

L'Adjoint Gestionnaire expose les solutions retenues pour à la fois comptabiliser les charges du SRH, mesurer l'impact sur les achats de denrées et l'équilibre budgétaire du SRH.

Les viabilisations, le mode de calcul a été effectué à partir des données suivantes :

SUPERFICIE BÂTIE M² TOTALE DU LYCÉE =	12 821 m²
SUPERFICIE BÂTIE M² service de restauration et internat =	4 000 m²

Le service de restauration et l'internat représentent en M² de la superficie totale = 31%

Cependant, sauf pour le gaz les clés de répartition ont été minorées de 10 %, ce qui donne :

- Eau et sanitaire = 20%
- Electricité = 20%
- Chauffage = 20%
- Gaz = 70%

Les charges autres :

- Les produits d'entretien = 50% de la dépense totale sur le lycée
- Matériels, vaisselle = 100%
- Réparations des matériels = 100%

L'Adjoint Gestionnaire fait remarquer que ces charges ont pu être évaluées sur 2022 car inscrites sur le domaine « cuisine » du service ALO sur le budget 2022.

Les contrats propres au SRH = 100%

Les contrats mixtes Lycée / SRH = voir documents contrats joints

Selon les contrats = 20% - 50% - 70%

La taxe d'ordures ménagères = 70% de la facture totale du lycée.

L'Adjoint Gestionnaire présente une projection 2023 du service SRH après application de ces clés de répartition :

Montant estimé des recettes du SRH 2023 =	343 784,80€
Montant estimé des dépenses du SRH 2023 =	185 897,02€ hors crédit de nourriture
Ce qui ferait un crédit nourriture de 157 887,78€.	

En comparaison :

Achat de denrées 2022 = 190 782,04€
Achat de denrées 2021 = 191 452,22€
Achat de denrées 2020 = 148 929,29€

Les clés de répartition pour le calcul des charges du SRH sont soumises au vote :

Votants	→	19
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Questions diverses

Monsieur le Proviseur procède à la lecture des questions diverses, toutes soulevées par des Personnels enseignants :

- 1 - Qu'en est-il du poste P8038 (éco-gestion option logistique) non pourvu.
Monsieur le Proviseur répond, qu'après validation hier par les inspecteurs de la discipline, le poste sera pourvu dès le lundi 7 novembre.
- 2 - Les enseignants s'inquiètent de l'exposition des élèves aux risques liés à la circulation devant le lycée.
Monsieur le Proviseur, avant de rappeler le calendrier des travaux de réaménagement complet du Chemin du Golf (début des travaux en mars 2023) qui intégreront un parvis de mise en sûreté des élèves, déclare partager cette inquiétude et propose de réunir des personnels volontaires de l'établissement pour une réflexion / propositions pour des modifications temporaires avant l'aménagement pour l'accueil des élèves.
- 3 - Le tutorat, suspendu l'an dernier, sera-t-il remis en place cette année ?
Monsieur le Proviseur rappelle la nouvelle construction de la prise en charge des difficultés scolaires

présentée lors de la réunion de pré-rentree et qui intègre le rôle revu du dispositif de tutorat, émanation de la cellule de veille. En ce qui concerne le calendrier, Monsieur le Proviseur déclare que pour une pleine efficacité de ces instances de prise en charge, (cellule de veille, GPDS et tutorat) qu'il était nécessaire au préalable de repérer au plus près les élèves en besoin. Et c'est ce repérage qui est en cours avec les bilans intermédiaires de la semaine dernière et la Commission absentéisme du 11 octobre. Il décrit ensuite comment le recoupement des informations ainsi collectées permettra, via la cellule de veille, de recenser les élèves selon toutes les typologies de difficultés. Pour preuve de la proximité de la mise en route du tutorat, Monsieur le Proviseur annonce qu'il a d'ores et déjà lancé un appel aux enseignants volontaires désireux de s'investir dans le dispositif.

- 4 - Ensuite une question concernant le chauffage, le confort au sein de l'établissement et les coûts de l'énergie.

Monsieur le Proviseur donne lecture de passages d'un message de la Région Normandie invitant les établissements à remettre en route les systèmes de chauffage, avec mesure, mais surtout pour le confort des usagers en commençant par les internats ou autres lieux où cela s'avère déjà indispensable. Après avoir annoncé que le chauffage avait été remis en service le 3 octobre, Monsieur le Proviseur s'est félicité des températures extérieures du moment qui vont permettre de reporter la mise en chauffe de l'ensemble des bâtiments au-delà des congés de la Toussaint.

- 5 - S'ensuivent quelques questions d'ordre purement matériel et accessoire.

Après avoir évoqué et répondu aux remarques soulevées dans ces questions (demande d'une poubelle dans les WC de la salle des professeurs, achat d'un meuble pour l'aménagement du coin repos de cette même salle, etc.), Monsieur le Proviseur dit son étonnement que de telles demandes soient évoquées en CA en questions diverses et rappelle que le CA est l'instance qui a pour mission de valider la politique globale de l'établissement et non de traiter les détails du quotidien. Il complète en faisant remarquer que cette façon de procéder ralentit les réponses à ce type de sollicitations et qu'une demande directe apporterait des résultats beaucoup plus prompts.

La séance du Conseil d'Administration est levée à 19 h 35.



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 1

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 5 fois dans l'année sur convocation du Chef d'Etablissement.

Article 2

Les convocations doivent être adressées au moins 8 jours ouvrables (hors vacances scolaires) avant la date de la réunion.

Article 3

Le secrétariat est assuré par des membres du Conseil volontaires déclarés en début de chaque séance. Les comptes rendus doivent être adressés au secrétariat de Direction dans les **48 heures** suivant la tenue du Conseil d'administration.

Article 4

Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque réunion. Il sera adressé aux destinataires dans un délai de **10 jours** ouvrables après la réunion. Sans observation écrite présentée au président, dans un délai de **15 jours** ouvrables après la date d'envoi, le procès-verbal est approuvé, sans discussion, au début de la réunion suivante du Conseil d'Administration.

Article 5

Les séances ne sont pas publiques mais le procès-verbal sera diffusé dans son intégralité aux non-membres.

Article 6

Une suspension de séance peut être adoptée par le Conseil à la demande de l'un de ses membres.

Article 7

Des commissions peuvent être désignées pour approfondir en petits groupes des points particuliers.

Article 8

Des interlocuteurs extérieurs au Conseil d'Administration peuvent être invités à présenter des projets lors des séances sur invitation du Chef d'Etablissement.

Article 9

Un observateur ne peut être admis à une séance qu'avec l'accord de la totalité des membres du Conseil d'Administration.

Article 10

Le vote peut avoir lieu à main levée ou à bulletins secrets si l'un des membres le demande.

Article 11

Au-delà d'une durée de séance de 2 heures 30, les questions non abordées seront examinées en priorité au Conseil d'administration suivant.

Conseil d'Administration 2022 - 2023

	Titulaires	Suppléants
Equipe de direction de l'établissement	M. AUBERVILLE Jean-Marie M. POISSONNET Vincent Mme HEURTAUX Anne Mme LEMATTRE Hélène M. DESJARDINS Benoît	
Représentants de la collectivité de rattachement	M. BLOC Jean-François Mme LALOI Agnès	M. BONNET Yves Mme OUVRY Annie
Représentants de la Commune	Mme KHEDIMALLAH Sarah	Mme MASSON Pauline
Représentant du groupement de communes	Mme FOURNIER Maryline	Mme DELCROIX Christine
Personnalité qualifiée	M. BERQUER Philippe	
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Mme GILLARD Amélie Mme BLONDELLE Anne-Valérie Mme TROHAY Angélique M. RAMBERG Richard Mme LABBÉ Claire M. NOTHIAS Thomas M. FEUTRY Alexandre	
Représentants des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	Mme ANGER Céline M. BLONDIN David	
Représentants des parents d'élèves	Mme CLAIRE Lysiane Mme BACHELET Caroline Mme DANZEL D'AUMONT Anne Mme VOLTA Laëtitia Mme ROCHET ANCELIN Tiffanie	
Représentants des élèves	M. LEBLANC Clément Mme CAPLET Anaïs Mme MASSON Lucie Mme DUQUENOY Gwenaëlle Mme CHARLES Luna	Mme GOMEZ Zoé Mme SELLIER Nora Mme ROPÉ Jade Mme CAUCHOIS Capucine

Conseil de discipline

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Adjoint au chef d'Etablissement	M. POISSONNET Vincent	
Gestionnaire	Mme HEURTAUX Anne	
Conseiller Principal d'Education	Mme LEMATTRE Hélène	
4 Représentants des Personnels Enseignants et d'éducation	Mme LABBÉ Claire Mme TROHAY Angélique M. RAMBERG Richard M. FEUTRY Alexandre	Mme BLONDELLE Anne-Valérie M. NOTHIAS Thomas
1 Représentant Personnel ATOSS	Mme ANGER Céline	M. BLONDIN David
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme BACHELET Caroline Mme CLAIRE Lysiane	Mme VOLTA Laëtitia Mme ROCHET ANCELIN Tiffanie
3 Représentants des élèves	Mme BLANC Abigaëlle Mme VAILLANT Lola Mme DELABRIERE Romane	Mme VASSEUR Manon M. LOUE Arthur M. LORGERIL Hugo

C.H.S.

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint (voix non délibérante)	M. POISSONNET Vincent	
Gestionnaire	Mme HEURTAUX Anne	
Chef des Travaux	M. DESJARDINS Benoît	
Conseiller Principal d'Education	Mme LEMATTRE Hélène	
1 Représentant de Collectivité de Rattachement	M. BLOC Jean-François	M. BONNET Yves
1 Représentant de la Commune	Mme KHEDIMALLAH Sarah	Mme MASSON Pauline
2 Représentants des Personnels Enseignants et d'éducation	Mme TROHAY Angélique Mme LABBÉ Claire	Mme GILLARD Amélie
2 Représentants Personnel ATOSS	Mme ANGER Céline M. BLONDIN David	
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme BACHELET Caroline Mme CLAIRE Lysiane	Mme VOLTA Laëtitia Mme DANZEL D'AUMONT Anne
2 Représentants des Elèves	Mme DUQUENOY Gwenaëlle Mme CAPLET Anaïs	Mme MASSON Lucie M. LOUE Arthur
Le Médecin Scolaire	-----	
L'Infirmier de l'Etablissement	M. QUIBEL Jean-Yves	
ACMO	M. OLIVIER Yohann	
Assistant de prévention	---	

Commission éducative

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint	M. POISSONNET Vincent	
D.D.F.P.T.	M. DESJARDINS Benoît	
CPE	C.P.E. Référent	
Infirmier	M. QUIBEL Jean-Yves	
2 Représentants des Personnels Enseignants et d'éducation	M. FEUTRY Alexandre Mme LABBÉ Claire	Mme TROHAY Angélique M. NOTHIAS Thomas
1 Représentants des Parents d'Elèves	Mme VOLTA Laëtitia	Mme BACHELET Caroline

C.V.L.

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Vice-Président	Mme CAPLET Anaïs	
9 Représentants des Elèves	Mme LEGRIX Léa M. GROUT Théo Mme ROPÉ Jade Mme GOMEZ Zoé Mme DUQUÉNOY Gwenaëlle Mme RADDE Thaïs Mme HÉGO Méryl Mme LAINÉ Lilou Mme AUVRAY Inès	Mme VAILLANT Lola Mme MASSON Lucie Mme CAUCHOIS Capucine Mme SELIER Nora M. LOUÉ Arthur Mme JIBON Fleur Mme VANDAELE Cassandre Mme CHARLES Luna
5 Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Mme GILLARD Amélie Mme TROHAY Angélique M. RAMBERG Richard Mme BLONDELLE Anne-Valérie Mme LABBE	
3 Représentants des Personnel ATOSS	Mme ANGER Céline M. BLONDIN David	
2 Représentants des Parents d'Elèves	Mme VOLTA Laëtitia Mme BACHELET Caroline	

Conseil pédagogique

	Section professionnelle	Section technologique
Proviseur	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint	M. POISSONNET Vincent	
Professeurs principaux de 2nde	Mme COUTANCEAU Béatrice (+ Coordonnateur)	Mme COUILLANDRE Karine
Professeurs principaux de 1^{ère}	Mme GIRET Hélène (+ Coordonnateur)	Mme GILLARD Amélie (+ Coordonnateur)
Professeurs principaux de Tle	Mme LABBÉ Claire (+ Coordonnateur)	Mme SCHINDLER (+ Coordonnateur)
Coordonateurs de la discipline ou du champ disciplinaire	Mme DEROUET Marie Mme MORIN Frédérique Mme CORRUBLE Catherine M. ROMERO Francisco Mme CLAIN Camille Mme DUBOSC Katy Mme LEFEBVRE Élodie M. SKLADANOWSKI Laurent Mme GOULEY Véronique Mme TRÉMOUILLE Laurence	Mme LE STRAT Céline Mme BRETON Hélène Mme YGOUT Aline Mme RADENKOVIC Marion Mme FERRAND Aurore Mme BICHET Camille M. DE FORTESCU Thibaud Mme LUCE LEVASSEUR Sabine Mme PELLEVLAIN Myriam Mme MANIER Elisa
C.P.E.	Mme LEMATTRE Hélène	
D.D.F.P.T.	M. DESJARDINS Benoît	

C.E.S.C.

	Titulaires	Suppléants
Chef d'Etablissement, Président	M. AUBERVILLE Jean-Marie	
Proviseur Adjoint	M. POISSONNET Vincent	
C.P.E.	Mme LEMATTRE Hélène	
Infirmière	M. QUIBEL Jean-Yves	
Médecin scolaire	----	
Assistante sociale	Mme HUDÉ Hélène	
Représentant de la collectivité de rattachement	M. BLOC Jean-François	M. BONNET Yves
Représentant de la Commune	Mme KHEDIMALLAH Sarah	Mme MASSON Pauline
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Mme GILLARD Amélie Mme BLONDELLE Anne-Valérie	Mme TROHAY Angélique
Représentant des personnels ATOSS		
Représentants des parents d'élèves		
Représentants des élèves	Mme MASSON Lucie M. LOUE Arthur Mme CHARLES Luna M. LAVOLLAY Noah Mme DACHÉ Maëlle	